

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle

M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIER Pierre à partir de 10 h 50
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

Régie de l'abattoir - Création d'une prestation NORMABEV Veaux - Autorisation - Adoption

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 2006, NORMABEV, structure interprofessionnelle, a mis en place le système de Circulation Nationale des Informations d'Abattage des bovins (CNIA), dans le but de mener à bien sa mission de suivi de la Présentation, de la Pesée, du Classement et du Marquage (PPCM) des gros bovins en abattoirs.

Par arrêté du 9 décembre 2009, NORMABEV a été reconnu par les pouvoirs publics comme le gestionnaire de la base de données nationale d'abattage des bovins. NORMABEV est ainsi chargé de centraliser les abattages de gros bovins et de veaux sur tout le territoire national.

Le système CNIA est financé par la cotisation NORMABEV, prélevée sur les carcasses des bovins de plus de 8 mois. La Régie de l'abattoir facture aujourd'hui à ses clients la prestation NORMABEV bovins et lui reverse mensuellement par le biais d'un bordereau déclaratif le montant de cette prestation.

Le conseil d'administration de NORMABEV du 6 avril dernier et le bureau de la section Veaux d'INTERBEV du 27 avril 2011 ont étendu cette prestation aux veaux en contrepartie de la gestion par NORMABEV de la remontée des données d'abattage réglementaire.

Cette prestation a été évaluée par NORMABEV à 0.062 € HT par tête. Les modalités de facturation aux clients et de reversement à NORMABEV sont identiques à celles des bovins.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R 222-1-85,

VU les décrets et les instructions ministérielles sur la comptabilité publique et notamment l'instruction M 42 régissant la comptabilité des services publics locaux de gestion des abattoirs,

VU la loi n°66-1069 du 31 décembre 1966 et les articles R 2222-1 et suivants du CGCT,

VU la délibération n° 90/679 portant création de la Régie à seule autonomie financière de l'abattoir à compter du 1^{er} décembre 1990,

VU le budget primitif de l'exercice 2011 de la Régie, adopté par délibération du Conseil de Communauté n°2010/0919 du 17 décembre 2010,

VU la délibération du Conseil de Communauté n°2003/04 43 relative à la mise place de NORMABEV

VU l'avis du Conseil d'Exploitation de l'abattoir réuni le 5 septembre 2011

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE

Article 1 : de la création d'un prélèvement d'une prestation veau, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2011, date de fermeture de l'abattoir, en contrepartie de la mise en place et la gestion par NORMABEV, d'une base de données réglementaire et interprofessionnelle concernant l'abattage des veaux, dont le montant a été fixé par NORMABEV à 0.062 € HT.

Article 2 : de sa perception par la Régie de l'abattoir pour la période précitée, et son reversement auprès de NORMABEV.

Article 3 : de la signature de la convention entre la Régie de l'abattoir et NORMABEV

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 5 OCTOBRE 2011

M. CLAUDE SOUBIRAN